

SYNODE D'HIVER 6 - 7 décembre 2011

Point 11



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

start@work; développement du réseau d'entreprises formatrices et prolongation du crédit récurrent pour les années 2012 et 2013; décision

Propositions :

- 1. Le Synode prend connaissance du fait que le réseau d'entreprises formatrices start@work accompagnera dès l'année d'apprentissage 2012/2013 également deux ans de formation avec CFC d' «assistant-e de bureau» et prévoit à moyen terme une extension à d'autres champs professionnels.**
- 2. Le Synode prolonge le crédit de deux ans et soutient l'extension du réseau d'entreprises formatrices 2012 et 2013 par un montant annuel de Fr. 10'000.- (numéro de compte 299.331.05).**

Motifs

Une bonne formation professionnelle et l'entrée dans le monde du travail sont des facteurs décisifs pour une intégration réussie des jeunes dans la société et, par là même, des mesures préventives efficaces contre la pauvreté. C'est pourquoi il est réjouissant de constater que l'offre de places d'apprentissage dépasse à nouveau la demande et qu'il en sera probablement ainsi à moyen terme, compte tenu de l'évolution démographique.

Mais cela ne concerne pas les jeunes qui se trouvent en déficit scolaire et/ou social. Le nombre de places d'apprentissage proposées aux jeunes femmes et jeunes gens doués manuellement tendent à diminuer. S'ajoute le fait qu'un apprentissage professionnel de trois ans avec certificat fédéral n'est pas réalisable pour un nombre croissant d'entre eux. Il est d'autant plus catastrophique de constater que la problématique des places d'apprentissage n'est plus un problème pour l'opinion publique et que la volonté politique faiblit de vouloir financer l'effort d'intégration professionnelle de ces jeunes. Beaucoup d'entreprises signalent être disposées à créer une place d'apprentissage correspondante, mais il leur manque le temps pour fournir l'effort d'organisation, d'administration et d'accompagnement que cela implique. Souvent, elles ne disposent pas des infrastructures nécessaires ni du savoir-faire pour une formation isolée.

Face à cette situation, avec l'élargissement du projet, HEKS-EPER entend assurer à long terme la continuité du réseau d'entreprises formatrices start@work. Elle se fonde ainsi sur la décision du Synode d'hiver 2007 qui a conduit à la création du réseau d'entreprises

formatrices start@work, et de celui de 2009 qui a posé les fondements d'un élargissement du réseau d'entreprises formatrices à d'autres champs et modèles d'apprentissage.

Le Synode d'hiver 2007 a vu, dans le nouvel apprentissage professionnel de trois ans « agent d'exploitation » (formation FABU Fachfrau/Fachmann Betriebsunterhalt) reconnu au niveau fédéral, une mesure d'intégration professionnelle et sociale efficace pour les jeunes qui révèlent leurs forces dans la pratique professionnelle. Il a donné au Conseil synodal le mandat de soutenir HEKS, l'office régional bernois de HEKS-EPER, dans la mise sur pied du réseau d'entreprises formatrices start@work destiné à cette formation professionnelle et d'influencer les paroisses en vue de la création de places d'apprentissage correspondantes. En vue de la mise sur pied de ce réseau, il a mis à disposition les crédits suivants pour les années 2008 à 2011 :

2008: CHF 27'700.-; 2009: CHF 7'600.-; 2010: CHF 9'200.-; 2011: CHF 10'400.-.

Selon le mandat imparti, le Conseil synodal a remis au Synode d'hiver 2009 un rapport sur les premières expériences dans ce nouveau domaine du réseau d'entreprises formatrices et les conclusions qui en résultent. Il l'a informé de sa décision d'ouvrir le réseau d'entreprises formatrices à des institutions sociales, étant donné qu'il s'avérait plus difficile que prévu de créer des places d'apprentissage adéquates, malgré l'écho positif rencontré sur le terrain de l'Eglise. C'est pourquoi le Conseil synodal a demandé au Synode de souscrire à l'élargissement du réseau d'entreprises formatrices à des apprentissages dans d'autres champs professionnels et tout spécialement à des apprentissages professionnels de deux ans reconnus sur le plan fédéral (certificat de capacité professionnelle). Le Synode a suivi cette recommandation. Ses membres se sont rangés à l'idée que l'Eglise doit, là où elle le peut, contribuer à la formation des jeunes personnes. Les députés au Synode ont été unanimes à admettre que le réseau d'entreprises formatrices représentait pour tous les partenaires une « affaire » profitable. Cependant, la contribution dont les paroisses qui proposaient une place d'apprentissage devaient s'acquitter, paraissait fort élevée. A l'automne 2009, elle représentait un montant de Fr. 1'150.- pour une place d'apprentissage en 1^{ère} année, Fr. 1'300.- pour la 2^e année, Fr. 1'740.- pour la 3^e année. En août, ces tarifs ont encore dû être revus à la hausse pour les places d'apprentissage nouvellement attribuées, soit + Fr. 350.- (1^{ère} année), + Fr. 500.- (2^e année), + Fr. 380.- (3^e année).

Jusqu'en août 2010, 13 places d'apprentissage FABU ont pu être créées (huit d'entre elles en paroisse). Ainsi l'objectif des 15 places d'apprentissage était presque atteint. Une bonne moitié est aujourd'hui occupée par 4 apprentis en 3^e année, 2 en 2^e année et 1 en 1^{ère} année, dont 5 dans les paroisses générales de Bienne, Berne (Heiliggeist Frieden Nydegg), et dans les paroisses de Langnau, Lyss et Muri. Une d'entre elles forme déjà un second apprenti. Malheureusement, quatre ruptures d'apprentissage et des changements de sacristains ont conduit six employeurs à renoncer à mettre une nouvelle place au concours en août. Dans le domaine des places d'apprentissage FABU, cinq places d'apprentissage en paroisse sont encore en vue à moyen terme.

Le réseau d'entreprises formatrices n'est pas encore parvenu à l'autonomie financière. Lorsqu'il est apparu que l'on ne pourrait pas créer suffisamment de places d'apprentissage FABU ni les assurer durablement, il a été procédé à un changement fondamental du concept de réseau d'entreprises formatrices qui devrait montrer des effets positifs dès 2014. Dans le cadre d'un bilan de situation, HEKS-EPER s'est intéressé une nouvelle fois au financement d'autres réseaux d'entreprises formatrices. Contrairement à des informations précédentes, elle n'a pas pu trouver de réseau d'entreprises formatrices qui puisse travailler de manière autonome sans subventionnement complémentaire (p.ex. contributions de mécènes ou dons).

HEKS-EPER est pourtant convaincue que l'excédent des dépenses pourra être réduit à un niveau acceptable par un élargissement de l'offre des places d'apprentissage. Elle a décidé d'assurer la continuité du réseau d'entreprises formatrices start@work au moyen des mesures suivantes :

- Les lieux de formation actuels devraient être conservés et l'offre des formations FABU accrue.
- L'élargissement du réseau d'entreprises formatrices devrait prioritairement se concentrer sur l'offre de formations sur deux ans avec certificat fédéral de capacité professionnelle (CFC) et toucher les champs professionnels suivants : assistance de bureau, assistance de commerce de détail, assistance logistique.
- Dès l'année 2012/2013, une formation sur deux ans avec certificat de capacité professionnelle en assistance de bureau sera offerte pour la première fois, car tant les paroisses que des institutions sociales ont manifesté de l'intérêt pour cette offre de places d'apprentissage.
- A l'interne de HEKS-EPER dès 2012, 150% de postes (jusqu'à présent 100%) seront introduits, dans la mesure où l'objectif des 20 places d'apprentissage peut être atteint.
- HEKS-EPER fournit une contribution financière appréciable au réseau d'entreprises formatrices (2012 : Fr. 27'000.- ; 2013 : Fr. 16'000.-).
- D'autres donateurs sont recherchés. Fondia a été le premier à être trouvé. Il est demandé aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure de prolonger leur crédit de deux ans et de contribuer ainsi en 2012 et 2013 à l'élargissement du réseau d'entreprises formatrices par un montant annuel de Fr. 10'000.-

Ces dernières années, le Synode a souligné à plusieurs reprises qu'il appartient tout particulièrement aux Eglises et aux œuvres d'entraide de l'Eglise d'affermir des jeunes personnes défavorisées, afin que plus tard, en tant qu'adultes, elles soient en mesure d'assurer leur existence et d'être intégrées dans la collectivité. Il s'y est engagé, tout en ayant connaissance des coûts que cela implique. Contrairement à beaucoup d'autres programmes, start@work valorise les ressources de ces jeunes au lieu de parler de déficits et leur offre ainsi des chances d'entrer dans le monde du travail qu'ils n'auraient sans doute pas autrement. Ces prochaines années, il s'agit de les promouvoir spécialement pour les jeunes adultes qui ne sont pas (encore) en mesure d'assumer les exigences d'un apprentissage sur 3 ans. Ceci constituera pour le réseau d'entreprises formatrices un effort très soutenu. C'est pourquoi le réseau restera tributaire, dans les deux prochaines années, de la contribution financière de l'Union synodale.

Le Conseil synodal

Annexe : plan financier start@work

Plan financier start@work			
	2011	2012	2013
Salaires employés	95'000.00	130'000.00	150'000.00
2011 90.00%			
2012 130%			
2013 150%			
Charges sociales employés	15'000.00	20'000.00	25'000.00
	110'000.00	150'000.00	175'000.00
Autres frais de personnel	7'500.00	9'000.00	9'000.00
Frais de personnel bureau	117'500.00	159'000.00	184'000.00
Salaires (nets) apprenants	110'000.00	160'000.00	210'000.00
2011	10		
2012	15		
2013	20		
Cours apprenants	3'000.00	5'000.00	10'000.00
Charges sociales apprenants	10'000.00	16'000.00	21'000.00
Frais de personnel apprenants	123'000.00	181'000.00	241'000.00
Frais de personnel	240'500.00	340'000.00	425'000.00
Frais de projet/infrastructure	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Total frais	255'500.00	355'000.00	440'000.00
Recettes			
Contribution par contrat d'apprentissage Fr. 3'000.00	6'000.00	15'000.00	15'000.00
Contributions entreprises formatrices Paroisses/Institutions sociales/Economie	192'000.00	288'000.00	384'000.00
Demande de financement Fondia	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Contribution commission HEKS -EPER / PPP	15'000.00		
Contribution Union synodale refbejuso	10'400.00		
Demande de financement refbejuso		10'000.00	10'000.00
Total recettes	238'400.00	328'000.00	424'000.00
Pertes / prestations propres HEKS- EPER	-17'100.00	-27'000.00	-16'000.00